



# PREPARATION AUX CONCOURS SOCIAUX/MEDICO-SOCIAUX

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL – EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL – EDUCATEUR SPECIALISE – EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

MONITEUR EDUCATEUR – TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

*Se préparer aux métiers des secteurs social et médico-social avec l'APRADIS, c'est choisir une formation adaptée, de qualité et adopter la bonne stratégie pour réussir les concours d'entrée en écoles de travail social.*

## ■ OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA PREPA-CONCOURS

Son objectif est d'acquérir les connaissances générales et la méthodologie requises aux concours présentés, mieux connaître le métier choisi par la pratique de terrain, et s'entraîner à l'oral comme à l'écrit de façon à mieux appréhender les épreuves de sélection des concours.

La formation se déroule sur 5 mois et comprend :

**300 H** de cours théoriques en centre (à raison de 30H/semaine).

**280 H** en entreprise (réparties sur 2 périodes de stage de 4 semaines)

Lieux de l'action : Amiens – Beauvais – Laon – Saint-Quentin

## ■ PROGRAMME DE LA PREPA-CONCOURS

↳ <b>Module 1 : Remise à niveau – consolidation des acquis</b>	<b>120 h</b>
- Option 1 : remise à niveau : techniques de productions écrites, Ateliers d'écriture et d'expression, concours blancs écrits	
- Option 2 : consolidation des acquis : veille informationnelle, Ateliers d'écriture et d'expression, revue de presse	
↳ <b>Module 2 : Préparation aux épreuves d'admission des concours</b>	<b>120 h</b>
- Culture générale	
- Techniques orales	
- Entraînements – Concours blancs	
↳ <b>Module 3 : Connaissance du métier et du secteur professionnel</b>	<b>340 h</b>
- Culture professionnelle	
- Stage en entreprise	

## ■ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> mars sur le site Internet de l'APRADIS :

[www.apradis.eu](http://www.apradis.eu)

Conditions d'accès : un dossier d'inscription est à compléter et renvoyer à l'APRADIS. Le candidat sera reçu pour un entretien oral de quinze à vingt minutes avec un formateur permanent. Cet entretien vise à vérifier le projet professionnel du candidat, les modalités de financement de la formation et les documents attestant les diplômes acquis.

Coût : Le montant global de l'action s'élève à **1650 € TTC** en cas de financement par le stagiaire (Tarif forfaitaire). Possibilité de paiement en 5 fois sans frais. Le règlement de 30 % de cette somme sera demandé au moment de l'inscription définitive. Autre financement de l'action : nous contacter.

## Le métier d'accompagnant éducatif et social

L'accompagnant éducatif et social exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant) ou dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur les plans physique, psychique ou social. Il prend soin des personnes par une aide de proximité durant la vie quotidienne, un accompagnement à la vie sociale, de loisirs et culturelle.

### ■ LE CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

- L'épreuve écrite d'admissibilité est composée d'un questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale, soumis au candidat (durée de l'épreuve : 1 h 30 min). L'épreuve écrite d'admissibilité est notée sur 20 points.
- L'épreuve d'admission est composée d'un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat. L'épreuve d'admission est notée sur 20 points.

### ■ LA FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

La formation préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social est dispensée sur une durée de 12 mois. Elle comporte 504 heures d'enseignement théorique, 14 heures de détermination de parcours, 7 heures de validation des compétences et 840 heures de formation pratique. L'enseignement théorique comprend quatre domaines de formation :

DF 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ;

DF 2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité ;

DF 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ;

DF 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

### ■ LES INSTITUTS DE FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL DANS LE NORD DE LA FRANCE

<b>Amiens - APRADIS</b> 6/12 rue des deux ponts 80044 AMIENS CEDEX Tél : 03.22.66.33.99 <a href="http://www.apradis.eu">www.apradis.eu</a>	<b>Laon - APRADIS</b> 9, rue Mojzesz Solczanski 02000 - Laon Tel et Fax : 03 23 23 19 79 Site : <a href="http://www.apradis.eu">www.apradis.eu</a>	<b>Beauvais – APRADIS</b> PAE du Haut Villé – 8 avenue du Beauvaisis – 2 <sup>ème</sup> étage 60000 BEAUVAIS Site : <a href="http://www.apradis.eu">www.apradis.eu</a>
<b>Cramoisy - Centre de formation le clos du nid</b> Château sourivière 60660 CRAMOISY Tél : 03 44 27 03 50 <a href="http://www.closdunid.com/Centre-Formation-AMP/index.html">www.closdunid.com/Centre-Formation-AMP/index.html</a>	<b>Vaumoise - CFPR de Vaumoise</b> 10 rue de la croix blanche 60117 VAUMOISE Tél : 03.44.88.40.25 <a href="http://www.asso.cfprvaumoise.fr">www.asso.cfprvaumoise.fr</a>	<b>Lille - ESTS</b> 22 rue Halévy 59000 LILLE Tél : 03.20.93.70.16 <a href="http://www.ees-inscription.com">www.ees-inscription.com</a>
<b>Villeneuve d'Ascq - CREFO</b> 15 rue Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél / 03.20.19.18.00 <a href="http://www.crefo.fr">www.crefo.fr</a>	<b>Loos - IRTS</b> rue Ambroise Paré BP 71 59373 - Loos cedex Tél : 03 20 62 53 70 Site : <a href="http://www.artsnpcd.asso.fr/">www.artsnpcd.asso.fr/</a>	<b>Lille - ARRFAP</b> 105 rue d'Artois 59000 LILLE Tél : 03.20.51.37.11 <a href="http://www.arfap.asso.fr">www.arfap.asso.fr</a>

### ■ LES TEXTES DE REFERENCE : décret n°216-74 et arrêté du 29 janvier 2016.

**Vous souhaitez en savoir plus ...**

**Connectez-vous sur le site de Légifrance :**

[www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/1/29/AFSA1521332A/jo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/1/29/AFSA1521332A/jo/texte)